



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021  
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	02/04/2021
Début de Séance :	17 h 40
Fin de Séance :	21 H 00
Présents :	Mr Alain GABERT, Maire Mr Marc GIARDINI, 1 <sup>er</sup> Adjoint, Mr Gérard UGHETTO, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Mr Michel FAURE Mr Philippe PAPILLON Mme Brigitte REYNAUD Mme Béatrice MARRIE Mme Catherine LECLERC Mr Renaud GABERT
Absents excusés :	Mr Yann LE ROHELLEC, 3 <sup>ème</sup> Adjoint
Absents :	
Pouvoirs :	Mme Mélanie GIRARD à Mme Brigitte Reynaud
Secrétaires de Séance :	Mr Renaud GABERT
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	9
Conseillers Votants :	10

**ORDRE DU JOUR**

<b>1</b> Approbation du Compte de Gestion 2021
<b>2</b> Approbation du Compte Administratif 2021
<b>3</b> Affectation de résultats
<b>4</b> Vote des taxes communales
<b>5</b> Subventions aux associations
<b>6</b> Vote du Budget Principal 2022
<b>7</b> Questions diverses

Monsieur le Maire compte 9 membres présents, quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17h40.  
Monsieur Yann LE ROHELLEC est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**1 Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Gabert, Maire, délibérant sur le compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par la Trésorière.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs, les Budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;



1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte de Gestion, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		39 776.30	17 276.09		17 276.09	39 776.30
Opérations de l'exercice	381 655.37	458 201.01	80 701.10	68 055.19	462 356.47	526 256.20
TOTAUX	381 655.37	497 977.31	97 977.19	68 055.19	479 632.56	566 032.50
Résultats de clôture		116 321.94	29 922.00			86 399.94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	381 655.37	497 977.31	97 977.19	68 055.19	479 632.56	566 032.50
RESULTATS DEFINITIFS		116 321.94	29 922.00			86 399.94

(\*) les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opération de l'exercice » et « reste à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôtures » et « résultats définitifs ».

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

## 2 Approbation du Compte Administratif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marc GIARDINI, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par, le Maire Alain GABERT,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs, les Budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		39 776.30	17 276.09		17 276.09	39 776.30
Opérations de l'exercice	381 655.37	458 201.01	80 701.10	68 055.19	462 356.47	526 256.20
TOTAUX	381 655.37	497 977.31	97 977.19	68 055.19	479 632.56	566 032.50
Résultats de clôture		116 321.94	29 922.00			86 399.94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	381 655.37	497 977.31	97 977.19	68 055.19	479 632.56	566 032.50
RESULTATS DEFINITIFS		116 321.94	29 922.00			86 399.94

(\*) les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opération de l'exercice » et « reste à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôtures » et « résultats définitifs ».

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité



### 3 Affectation de résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain GABERT, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune dressé par Alain GABERT Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

**Considérant** les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>116 321,94</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (458 201,01 - 381 655,37)	76 545,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	39 776,30
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-29 922,00</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (68 055,19 - 80 701,10)	-12 645,91
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-17 276,09
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-29 922,00</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	29 922,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	86 399,94
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

**Décide** d'affecter la somme de 116321.94 € au compte 002 résultat reporté et le solde d'exécution négatif de la somme de - 29 922.00 € au compte 001 en dépense d'investissement

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

### 4 Vote des taxes communales

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents, que :

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022 ;

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 modifiée,
- Le produit attendu cette année



**Considérant** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 118 656 €

**FIXE** les taux d'impositions pour l'année 2022 comme suit :

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	CFE
BASE		452 900	22 300	
TAUX		24.92%	53.11%	
PRODUIT		112 863	11 844	
PRODUIT GLOBAL		124 707 €		

Vote pour à l'unanimité

### 5 Subventions aux Associations

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2022.

Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Société Hippique de Sault	200.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Comité des Fêtes de Monieux	6 000.00 €
ATCSM	300.00 €
APE Sault	250.00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge de Sault	250.00 €
ANESCA	700.00 €
Pierres Sèches en Vaucluse	50.00 €
Les Amis de l'Hôpital de Sault	150.00 €
FCPE Collège de Sault	150.00 €
Resto du Cœur	100.00 €
Foyer Inter génération Monieux	250.00 €
Ecole de Sault Classe verte	60.00 €
La Nesque Propre	1 000.00 €

**DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions à ces associations pour une somme totale de 9 560€, répartie comme indiqué ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

### 6 Vote du Budget Principal 2022

Sur proposition de Monsieur Alain Gabert, Maire de la Commune de Monieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,



Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,  
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

**DECIDE** de voter le Budget Principal 2022 de la Commune de Monieux.

**ADOPTE** le Budget Principal 2022 de la commune comme il suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	509 047.94 €
	Recettes :	509 047.94 €
Investissement :	Dépenses :	207 732.00 €
	Recettes :	207 732.00 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au Budget 2022.

Vote pour à l'unanimité

---

## 11 Questions diverses

---

- Jeux d'enfants du Plan d'Eau : Comparaison des devis, vote à l'unanimité pour la Société MEFFRAN. Acquisition de 4 jeux prévus au programme de contractualisation 2020-2022.
- Projet photos : Comparaison des devis, vote à l'unanimité pour la société Espace Dupont.
- Bornes Incendie : Il est fait un rappel des événements. Il est présenté un devis de la Société Pro Borne Incendie (P.B.I) qui reprend le parc de BI et les différents entretiens et réparations à effectuer sur le parc. Tous sont favorables à la signature d'une nouvelle convention avec la société PBI.
- Convocation dématérialisée : Vote pour à l'unanimité
- Admissions en non-valeur : Monsieur le Maire fait un rappel des faits concernant l'affaire Lalaurie, décédé, ancien trésorier de la commune. A l'unanimité, il est refusé l'admission en non-valeur de la somme due à la commune de Monieux par les héritiers de Monsieur Lalaurie.
- La Phare à Luciole : Il est demandé de prendre contact avec Monsieur Loïc Guénin afin de peaufiner le projet de festival de musique.
- Loyers communaux : Une augmentation selon le coût de la construction sera appliquée par avenant aux baux communaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- Habilitation électrique : Prévoir une formation dans ce domaine pour Stéphane et Jean-Louis.
- Téléphonie : Prévoir 2 téléphones professionnels. (1 Secrétariat, 1 Technique)

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h00.